

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le 25 septembre 2018 à 11H15,

Les personnes présentes et qui ont élargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Mixte d'ENTREPRENEURS & GO INDIVIDUELS. La convocation initiale à 11H00 n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Madame Catherine DEBUISSON.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les documents de création de l'Association ;
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2017 ;
 - o la convocation à la présente AGM ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte et fait lecture de l'ensemble des décisions qui sont soumises au vote.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 3 926,34 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 3 004,84 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du budget prévu pour l'exercice 2018, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la démission de Monsieur Michel AFLALO du Conseil d'administration de l'Association.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après agrément du Conseil d'Administration et examen des actes de candidature, vote la nomination de Monsieur Claude COUSIN en qualité de d'Administrateur de l'Association.

Cette résolution est adoptée.

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir pris connaissance, approuve la modification des statuts et décide de les adopter article par article, puis dans leur ensemble.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

[Page de signature ci-dessous]

PAGE DE SIGNATURE



Madame Catherine DEBUISSON
Présidente

Certifié conforme à l'original
COUTIN Claude
Travailleur
le 15/09/2018



Certifié conforme à l'original
Debuison Catherine
Présidente
le 25/09/2018

